

3003 Berne, le 2 juin 1970

o.712.3(25e) - BR/mab

Monsieur l'Ambassadeur
Paul J o l l e s
Directeur de la Division
du commerce du Département
fédéral de l'économie publique

3003 B e r n e

Statut de la Suisse
à la CEE/ONU

Monsieur l'Ambassadeur,

En date du 29 avril 1970, nous avons adressé à votre Division la contribution du Département politique au rapport de la délégation suisse sur la 25e Session de la CEE qui s'est tenue à Genève du 13 au 24 avril dernier. Nous y avons mentionné, entre autres questions de caractère politique abordées en cours de réunion, celle de la participation de la République démocratique allemande à cette Commission.

Si nous nous permettons de revenir à ce problème, que nous avons déjà évoqué dans notre lettre du 19 février 1970, c'est qu'il peut avoir une incidence directe sur notre statut consultatif à la CEE. Il est possible, en effet, que d'ici l'an prochain, les différents Etats membres de la Commission modifient leur position et nous aimerions souligner une fois de plus l'inconvénient qu'il pourrait y avoir pour nous d'être placés sur le même pied que la RDA.

Pour nous faire une meilleure idée de l'évolution future au sein de la CEE, nous avons interrogé nos Ambassades dans les différents Etats membres sur les raisons qui ont poussé les pays de l'Est à ne pas accepter pour la RDA la solution intermédiaire proposée par les puissances occidentales. Nos missions nous ont presque unanimement fait savoir que c'est M. Ulbricht lui-même, et non l'URSS, qui d'abord a réagi positivement, qui aurait tranché en faveur d'une attitude intransigeante et cela contre l'avis d'autres dirigeants est-allemands

./.

- 2 -

plus enclins à faire flèche de tout bois et à se satisfaire de l'arrangement ad hoc proposé. Si donc actuellement la RDA n'est pas disposée à souscrire à une solution intermédiaire qui la placerait, vis-à-vis de la CEE, dans une situation juridique discriminatoire par rapport à la RFA, nous n'avons aucune certitude que cette position sera maintenue à l'avenir.

Nous estimons dès lors indiqué de ne pas tarder à revoir notre position vis-à-vis de la CEE et d'en discuter lors d'un entretien que nous pourrions avoir à l'occasion. Une éventuelle démarche suisse auprès de l'ECOSOC pour devenir membre de plein droit de la CEE devrait être examinée aussi à la lumière du rapport, approuvé par le Parlement, sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies. Nous avons d'ailleurs appris qu'U'Thant, quant à lui, serait favorable à une telle initiative, ce qui nous garantirait d'emblée l'entière coopération du Secrétariat exécutif de la CEE.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général
(Micheli)

Ba -5. Juni 70 16

Copies adressées à :

- M. l'Ambassadeur Thalmann
- Service politique ouest
- Service politique est
- Mission permanente, Genève